

Séance du 14 février 2023 à 10h

Le Conseil d'administration du CCAS de ROQUEFORT dûment convoqué le 1er février 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Patrice FOURNIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 7

Présents :

Mesdames : Michelle PARROT - Marie-Christine PEROTTO

Messieurs : Jean-Louis CHAU-VAN - Claude JOSEPH - Patrice FOURNIER

Absents : Mathieu BEAUFRERE - Monique VILANOVA - Claire FOURNIER - Thérèse MELLAC

Pouvoirs : Claire FOURNIER donne pouvoir à Patrice FOURNIER - Thérèse MELLAC donne pouvoir à Jean-Louis CHAU-VAN

Secrétaire de séance : Jean-Louis CHAU-VAN

2 14.02.2023 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN afin qu'il présente le compte administratif pour l'exercice 2022 concernant le budget du CCAS. Ces écritures en euros, se présentent de la façon suivante :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0 €
	Réalisé :	0 €
	Reste à réaliser :	0 €
Recettes	Prévu :	0 €
	Réalisé :	0 €
	Reste à réaliser :	0 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	13410,00 €
	Réalisé :	10168,66 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes :	Prévu :	13410,00 €
	Réalisé :	13410,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture

Déficit d'investissement :	0 €
Excédent de Fonctionnement :	3241,34 €
Résultat global :	3241,34 €

Monsieur le Président se retire de la salle afin de permettre aux membres présents de délibérer et de voter sur la gestion du CCAS de l'année écoulée. Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN procède au vote du compte d'administratif.

Ainsi, lorsque le résultat global (3241,34 €) et celui de la section d'investissement sont positifs (0 €), il est possible de se dispenser de délibération d'affectation des résultats. Dans ce cas, les résultats de chaque section sont reportés "automatiquement", ici le fonctionnement.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'approuver le compte administratif 2022 établi par le président tel que présenté par Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN.

Roquefort, le 14 février 2023

Le président du CCAS
Patrice FOURNIER